



UNION DE L'ÉNERGIE ET PAQUET ÉNERGIE PROPRE

(Approuvée par l'Assemblée générale de la CRPM, 19-20 octobre 2017, Helsinki-Finlande)

CONTEXTE

La présente position politique est la réponse de la CRPM au [paquet énergie propre](#), un ensemble de propositions publié par la Commission européenne en novembre 2016. Elle se fonde sur la position adoptée par la Commission de la Mer du Nord de la CRPM fin juin 2017, ainsi que sur les opinions exprimées par les régions de la CRPM lors de la réunion de la Task Force Climat, qui s'est tenue à Bruxelles le 26 septembre 2017.

Fin 2016, la CRPM a créé une Task Force Climat pour répondre à la demande de ses régions membres de jouer un rôle plus actif dans l'action en faveur du climat, et le paquet énergie propre a été identifié comme l'une de ses principales priorités pour 2017.

POINTS CLÉS

La CRPM :

1. Souligne l'importance du leadership international de l'UE en matière de changement climatique et salue le **paquet énergie propre comme moyen d'atteindre les objectifs de préservation du climat de l'UE**
2. Rappelle la nécessité **d'envisager tant l'atténuation que l'adaptation** pour résister au réchauffement global qui s'accélère
3. Affirme que **les régions maritimes et périphériques sont directement impactées nombre de difficultés liées au changement climatique** et disposent de ressources riches et variées pour contribuer à la transition vers une énergie propre
4. Soutient la volonté de la Commission de **placer les citoyens au cœur de la politique énergétique de l'UE** dans le cadre d'un programme de décentralisation et de responsabilisation, et note que les aides publiques doivent être mobilisées pour réaliser les transformations voulues ;
5. Affirme que la décentralisation doit poursuivre plusieurs objectifs, à savoir (i) **renforcer l'autonomie des communautés locales en production énergétique**, notamment dans les zones éloignées et les îles, (ii) assurer **la connectivité aux réseaux nationaux (et européens) des communautés éloignées et périphériques** pour libérer leur potentiel économique d'exportation d'énergie propre, et (iii) **réduire la pauvreté énergétique** dont souffrent de nombreuses communautés, notamment périphériques, éloignées et insulaires ;
6. Insiste sur le **rôle central des régions dans l'implication des citoyens, entreprises, groupes d'intérêts et représentants de la société civile dans la transition énergétique** : (i) en fixant un cadre stratégique régional pour la préservation du climat, (ii) en facilitant, coordonnant et stimulant l'action de terrain et (iii) en mesurant, déclarant et vérifiant les avancées sur les objectifs climatiques ;
7. Plaide par conséquent pour une **reconnaissance formelle des régions dans les structures de gouvernance du paquet énergie propre et de l'union de l'énergie**, notamment par la création de plateformes de dialogue à différents échelons ;
8. Appelle, compte tenu du calendrier contraignant sur le climat, à des **objectifs plus ambitieux et contraignants** pour les Etats Membres qui prennent en compte les situations et le potentiel des régions ;
9. Réaffirme qu'une action coordonnée et des résultats concrets sont la clé du succès, et insiste sur le **besoin d'outils politiques au niveau européen, national et régional pour soutenir la mise en œuvre**, notamment une coopération et des échanges structurés entre les régions afin de partager les pratiques d'excellence ;
10. Souligne la **valeur des initiatives au niveau européen, dont celle pour « l'énergie propre dans les îles »**, qui explorera un large éventail de situations, de solutions et de modèles qui seront transposés à d'autres territoires périphériques ;
11. Plaide pour le **développement d'un ensemble de mesures, des projets/investissements de petite envergure à des investissements conséquents au niveau macro-régional**, et rappelle le rôle essentiel de l'UE dans le financement de ces initiatives.

1. Accueil et soutien des propositions de la Commission

La CRPM salue le paquet « Énergie propre pour tous les Européens », publié par la Commission européenne fin 2016.

Comme indiqué dans notre [position sur l'adaptation](#), **une approche intégrée est cruciale pour permettre à l'Europe de répondre concrètement au changement climatique**, et doit envisager tant l'atténuation que l'adaptation. Il faut à ce titre aider les communautés européennes à s'adapter aux nouvelles réalités du réchauffement climatique, à se préparer aux évolutions à court et moyen termes et à déployer des mesures d'atténuation pour rendre l'Europe plus écologique et respectueuse du climat.

Le leadership européen en matière d'atténuation est plus que jamais d'actualité compte tenu du revirement du président Trump. Cet effort d'initiative permettrait de relever nombre des défis auxquels l'Europe est confrontée : il devrait être source de croissance et d'innovation, d'emplois, de plus faible dépendance énergétique, de gain pour l'environnement et le climat, et démocratiser le secteur de l'énergie.

Il est également essentiel que les **citoyens soient au cœur de la transition énergétique**, et nous saluons l'accent que la Commission européenne met sur ce point dans le paquet énergie propre. Il est essentiel de mobiliser les initiatives et l'adhésion du public, et les régions en sont la clé.

Le paquet énergie propre et la révision de la stratégie d'adaptation doivent être ambitieux, audacieux et déterminés, et la CRPM affirme qu'elle sera un partenaire engagé et résolu de ce changement.

2. Réaliser les ambitions de l'Europe

Le changement climatique va devenir de plus en plus critique au fil des ans. L'UE et les signataires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de l'Accord de Paris de 2015 doivent donc agir dès maintenant pour contenir le réchauffement mondial à une moyenne de 2 degrés Celsius et fournir une production énergétique européenne totalement décarbonisée d'ici 2050.

C'est pourquoi **la CRPM accueille et soutient les objectifs contraignants ambitieux qui jalonnent le programme.** La CRPM est convaincue qu'ils témoignent clairement aux gouvernements, entreprises, innovateurs, chercheurs et investisseurs du sérieux de la transformation impulsée par l'UE.

Nous soutenons les modifications suivantes aux propositions de la Commission

- **Part des énergies renouvelables : la relever à 40 % de l'ensemble de la production énergétique.** L'objectif fixé par la Commission est de 27 %.
- **Économies d'énergie : les relever à 40 %,** contre 30 % pour la Commission.

La production primaire tirée des énergies renouvelables dans l'UE-28 a progressé de 72,5 % entre 2003 et 2014, et beaucoup de technologies connexes deviennent moins coûteuses. **Des objectifs**

plus ambitieux signaleraient clairement aux investisseurs et aux innovateurs l'intention politique de l'Union et devraient contribuer à instaurer un cadre propice à de nouveaux investissements dans des technologies récentes et novatrices, notamment dans le secteur des énergies renouvelables marines.

La CRPM estime que la Commission européenne a raison d'insister sur l'efficacité énergétique : économiser l'énergie -en particulier l'énergie fossile- est bien moins coûteux que de la produire, mais souligne la nécessité de changer nos comportements pour atténuer les effets du changement climatique et l'impossibilité de s'en remettre exclusivement à des solutions technologiques. **L'efficacité énergétique est un formidable vivier d'emplois potentiel : près de trois millions de nouveaux emplois pourraient en effet être créés.** La nouvelle version de l'évaluation de l'impact de la Commission européenne, initialement basée sur des hypothèses de coûts de 2014, devrait selon nous faire apparaître un potentiel de croissance très supérieur à la modélisation d'origine. Nous approuvons par conséquent la proposition de relever les objectifs d'économies d'énergie formulée par le [Comité européen des Régions](#).

De nombreuses Régions de la CRPM se sont fixées des objectifs bien plus ambitieux que ceux de l'UE et certains ont été déjà atteints. À titre d'exemple, Västra Götaland se donne pour objectif de supprimer les énergies fossiles d'ici 2030. En 2016, dans cette région, les transports en commun roulaient à 90 % aux carburants renouvelables, tout comme 870 pour 1000 des véhicules du Conseil régional, et la part des énergies renouvelables dans les bâtiments publics s'élevait à 95 %.

Quelques régions de la CRPM, comme Agder en Norvège, produisent déjà un surplus d'énergies renouvelables. Il est donc important que ces régions jouent le rôle de « moteur vert » et contribuent à l'écologisation de l'ensemble de l'Europe

En 2007, le Centre du Danemark s'est fixé pour objectif de produire 50 % d'énergies renouvelables d'ici 2025, un but qu'il est en bonne voie pour atteindre, et il ambitionne, tout comme la Catalogne, d'atteindre 100 % d'énergies renouvelables d'ici 2050. Gävelborg, en Suède, vise également à supprimer totalement les carburants fossiles dans les transports publics. Le Sud-Ouest de la Finlande ambitionne une neutralité carbone d'ici 2050, et même d'ici 2040 pour sa principale ville, Turku. Cinq villes de la région se sont par ailleurs engagées à réduire d'ici 2030 leurs émissions de CO₂ de 80 % par rapport à 2007.

Nous devons toutefois être très pragmatiques et conscients des différences qui existent entre les régions et sont déterminantes pour leur potentiel et leur capacité à contribuer aux objectifs climatiques globaux de l'UE.

Les grandes villes fortement peuplées se heurtent à des défis bien différents de ceux des communautés plus éloignées et de faible densité de population.

Nous pensons que l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % par rapport aux niveaux de 1990 constituera un défi en soi, c'est pourquoi nous ne proposons pas de le relever. Un effort concerté doit toutefois être fourni pour donner une véritable impulsion sur ce front d'ici 2030, et rendre les ambitions de l'UE pour 2050 atteignables.

Nous approuvons le paquet énergie propre du Conseil et saluons la discussion qui s'est engagée en son sein pour s'assurer de la pertinence des politiques mises en œuvre en vue d'un changement et

nous pensons que le système d'échanges de quotas d'émission de l'Union européenne (ETS) devra rester un élément fondamental pour promouvoir la transition écologique.

Nous rappelons l'importance des outils politiques à tous les niveaux de gouvernance et la nécessité de coordonner les échelons européen, nationaux et infranationaux pour garantir des résultats sur le terrain.

3. Les Régions de la CRPM contribuent à cet ambitieux programme

La CRPM est composée de régions qui représentent les principaux océans et mers de l'Europe : l'Atlantique, la Mer Baltique, la Mer Noire, la Méditerranée et la Mer du Nord. Le programme de transition énergétique est donc extrêmement important pour les Régions de la CRPM, qui sont situées dans des espaces maritimes, périphériques et éloignés de l'Europe. Il présente un grand intérêt pour elles, et elles doivent contribuer à débloquer les opportunités colossales qu'offrent les énergies propres et renouvelables, notamment marines. *L'Annexe 1* contextualise le potentiel des énergies renouvelables dans les Commissions géographiques de la CRPM et cite des exemples de projets impliquant des Régions.

Les autorités régionales ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre des politiques de protection du climat et sont un maillon stratégique essentiel de l'action climatique. Idéalement positionnées entre les échelons nationaux (les états) et locaux (les municipalités), elles possèdent une meilleure compréhension « locale » tout en étant capables de donner une vue d'ensemble de leur territoire. Elles peuvent ainsi concevoir des plans stratégiques, rechercher des synergies entre les villes et les municipalités et incarner un interlocuteur éclairé et indépendant pour les intervenants majeurs.

Les régions possèdent une connaissance approfondie de leur territoire, ce qui leur permet d'organiser et de hiérarchiser les différents pans de la transition énergétique, qu'il s'agisse d'occupation des sols ou de gestion et d'acheminement de la production d'énergies renouvelables. Les réseaux énergétiques doivent être envisagés à un niveau supra-urbain et les systèmes de production, de gestion et de distribution doivent être considérés plus globalement mais de façon articulée. Il en va de même pour le déploiement des points de recharge des véhicules électriques, pour lequel une planification régionale est cruciale.

Le passage aux énergies renouvelables et l'abandon des sources fossiles traditionnelles auront un impact économique sur les Régions de la CRPM. La réforme des secteurs énergétiques traditionnels entraînera inévitablement des suppressions d'emplois dans les régions concernées, comme cela s'est déjà vu en Europe lors du déclin des industries à base de carbone traditionnelles (p. ex. dans les vallées du Sud du Pays-de-Galles). Mais **les opportunités économiques générées par la transition sont bien supérieures.**

L'un des objectifs politiques doit par conséquent être de développer de nouvelles activités liées à l'énergie propre novatrices là où la production traditionnelle emploie beaucoup de monde, afin de limiter les effets négatifs de la transition énergétique sur les communautés locales. Un autre sera de **libérer tout le potentiel de développement de nouvelles activités économiques liées aux**

énergies propres et renouvelables marines dans les communautés côtières et insulaires, dans le cadre d'une plus large [stratégie de croissance bleue de l'UE](#).

La CRPM salue l'initiative énergie propre pour les îles de l'UE de la Commission, lancée sous la présidence maltaise de l'Union en mai 2017, et le [Pacte des îles](#), récemment adopté par le Parlement européen parallèlement à la Convention des Maires.

La CRPM soutient l'adoption par l'UE d'une [approche européenne intégrée de la Région Arctique](#) qui insiste sur les défis climatiques, les énergies renouvelables (l'importance de la coopération internationale) et le besoin d'un soutien sans faille pour la recherche et un développement régional durable dans l'Arctique européen.

4. Une gouvernance à plusieurs niveaux

Malgré le rôle essentiel que les autorités régionales jouent, à travers l'Europe, dans la mise en œuvre des politiques de préservation du climat, [la proposition de la Commission sur la gouvernance de l'union de l'énergie](#) cible exclusivement les États membres et les rapports nationaux sur la réalisation des objectifs énergétiques et en faveur du climat pour 2030.

La Directive sur la gouvernance de l'union de l'énergie est l'occasion **d'enfin enclencher une approche ascendante pour mobiliser tous les acteurs clés de la transition énergétique et atteindre les objectifs de l'UE**.

La CRPM demande que la reconnaissance et l'implication des autorités locales et régionales dans la préparation de plans énergie et climat nationaux intégrés soient clairement établies et érigées en pratique d'excellence. La CRPM soutient la proposition de modification des [rapporteurs du Parlement européen](#), également suggérée par le [Comité européen des Régions](#), de **structures permanentes de dialogue impliquant les autorités locales et régionales, la société civile et le monde des affaires**. Ces « plateformes de dialogue à plusieurs niveaux » faciliteront les échanges entre les différentes strates de gouvernance pour concevoir les futurs plans nationaux relatifs à l'énergie et au climat.

Cette approche de gouvernance multi-niveaux améliorerait la mise en œuvre et l'impact territorial des directives de l'UE sur l'efficacité énergétique (2012/27/EU) et la performance énergétique des bâtiments (2010/31/EU), en s'orientant vers une stratégie de rénovation à long terme plus efficace dans les bâtiments de l'UE. Elle permettrait une réelle coordination entre les stratégies nationales et régionales, et donc de meilleures mesures et programmes d'investissement.

5. Démocratisation et décentralisation de l'énergie

Le paquet énergie propre a apporté des éléments nouveaux, pour la première fois, liés à la chaîne de valeur énergétique, au grand débat sur les politiques énergétiques de l'Europe : les groupements, les prosommateurs et la réaction à la demande, les communautés énergétiques locales. **La décentralisation et la démocratisation de la production d'énergie sont aujourd'hui une réalité du marché, de plus en plus d'initiatives s'étant développées localement**. Nous sommes convaincus que cette tendance, dont nous nous réjouissons, va se poursuivre et s'intensifier.

Comme la Commission européenne, nous pensons que le paquet énergie propre constitue une réelle opportunité de **fournir, tant aux citoyens qu'aux communautés, un nouveau cadre renforçant leur participation active et leur reconnaissance dans le futur système énergétique européen**. C'est pourquoi la Commission ne doit surtout pas adoucir ni infléchir sa proposition initiale.

Si nous soutenons les efforts de démocratisation et de décentralisation, nous soulignons également l'importance du raccordement aux réseaux et aux infrastructures énergétiques des zones éloignées. Souvent, comme dans le cas des Orcades, l'exportation de l'excédent de production d'énergies renouvelables, après satisfaction de la demande locale, génère des avantages économiques et de la valeur pour les communautés concernées. Pour ce faire, **le raccordement aux réseaux nationaux (voire européens) est une priorité absolue**, car il peut dynamiser de nombreuses communautés locales en Europe.

Pour promouvoir et encourager le futur établissement de communautés énergétiques et leur assurer un pied d'égalité dans le système, il est essentiel de disposer d'un **cadre juridique adéquat définissant clairement l'activité des communautés sur le marché de l'énergie**. Il faudrait donc clarifier les dispositions de l'Article 16 de la [Directive Marché intérieur de l'électricité](#).

L'acceptation sociale est essentielle pour réaliser les objectifs du paquet énergie. Les citoyens européens soutiennent massivement la transition énergétique. C'est pourquoi il est vital d'impliquer les habitants et de ne pas leur imposer, mais de les faire adhérer à des projets, dont ils seront les détenteurs et qui feront des ressources énergétiques un atout pour la communauté. Les autorités locales et régionales faciliteront et soutiendront cette évolution.

La lutte contre la pauvreté énergétique est une autre priorité clé. Le fait que les actifs énergétiques soient détenus localement peut aider à résorber la pauvreté énergétique, en générant des actifs collectifs, l'énergie devenant une ressource économique à partager et pouvant être exportée, comme déjà indiqué. De nombreuses communautés éloignées paient très cher leur électricité, du fait de leur éloignement, ce qui accroît leur pauvreté énergétique.

6. Une coopération transnationale

Nous partageons l'avis de la Commission européenne qu'il faut traiter la question de la production, de l'approvisionnement et de la consommation énergétique au-delà du seul cadre national, mais aussi renforcer la coopération transfrontalière et les cadres de partenariats, y compris par des plateformes financières dédiées bien établies. **La CRPM défend l'idée que la coopération transnationale en matière énergétique doit impliquer des partenariats au niveau régional, et pas uniquement à l'échelon national**.

Les macro-régions constituent un cadre idéal pour cette coopération, car elles rassemblent les divers niveaux de gouvernance, la Commission européenne ayant un rôle de coordination et de pilotage. La planification structurée, la coordination et la coopération transfrontalières permettent de relever les défis que représentent le déploiement des énergies renouvelable, l'extrapolation, le coût des investissements et les obstacles technologiques.

7. Financer l'action en faveur du climat

Le paquet énergie propre n'est pas en lui-même suffisant pour permettre à l'UE d'atteindre ses objectifs pour 2030 et de respecter l'Accord de Paris. **L'UE devra réformer en profondeur ses modes de production et de consommation de l'énergie, ce qui implique** des investissements dans des systèmes intelligents et innovants de transport et de gestion de l'énergie, tant privés que publics, à tous les niveaux de gouvernance : local, régional, national et européen.

La décentralisation et la démocratisation de la production énergétique initiées par le paquet énergie propre devraient fournir le cadre législatif nécessaire pour donner de l'envergure à de petits projets d'atténuation et renforcer le rôle des prosommateurs. Mais pour ce faire, **l'UE doit concevoir des outils financiers adaptés et le rôle des Régions dans un accès plus facile aux fonds de l'UE doit être étudié plus avant. Nous précisons que cela doit impliquer une assistance complète, du niveau communautaire et des initiatives populaires aux grands investissements au niveau macro-régional.**

Le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) permet d'instaurer un ensemble de mesures qui aideront à réaliser les ambitions politiques face au changement climatique, notamment le paquet énergie propre. L'aide doit provenir des Fonds européens structurels et d'autres instruments financiers, notamment le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) et les autres instruments de soutien de la Banque européenne d'investissement (BEI).

Toutefois, **il conviendra d'améliorer les synergies entre les différents mécanismes de financement de l'UE,** notamment entre les Fonds européens structurels et d'investissements et le FEIS.

Étant donné la complexité et la difficulté à trouver un soutien financier adéquat, **la Commission devrait renforcer les programmes d'assistance technique spécifiques et les rendre plus accessibles, à l'instar des programmes JASPERS et ELENA de la BEI.** Ils sont essentiels pour fournir aux régions et autorités locales l'aide dont elles ont besoin pour sécuriser les investissements dans les programmes de faibles émissions de carbone.

Le déploiement de technologies, procédés et services nouveaux supportant la transition énergétique doit être une priorité absolue pour l'UE. La recherche et l'innovation (R&I) constituent un outil clé pour une transition rapide et permettre à l'UE de prendre le leadership en matière de technologie énergétique. L'enjeu pour l'UE est de s'assurer que les nouvelles technologies sont déployées et que les communautés locales peuvent, grâce à une production et à une consommation énergétiques plus décentralisées, accéder à et utiliser les dernières technologies.

C'est pourquoi la CRPM salue la [communication de la Commission relative à l'accélération de l'innovation dans le domaine des énergies propres](#), qui insiste tout particulièrement sur l'accessibilité et la déployabilité de ces technologies.

Annexe

Informations générales sur les Commissions géographiques de la CRPM et les énergies propres

Mer du Nord

La Mer du Nord et les régions et pays environnants sont des points sensibles pour la transition énergétique. Les activités liées à l'énergie s'orientent de plus en plus vers les zones côtières, les plateformes pétrolières et gazières en Mer du Nord sont en cours de démantèlement et d'importants investissements sont réalisés dans les parcs éoliens on-shore et off-shore, les installations solaires et bioénergétiques ainsi que les infrastructures nécessaires. En 2012, 80 % de la capacité off-shore de l'UE était installée en Mer du Nord.

Les sources d'énergie renouvelable de cette région sont essentielles au respect des objectifs de production de l'UE. Dans sa communication *Priorités en matière d'infrastructures énergétiques pour 2020 et au-delà*, la Commission européenne reconnaît les capacités de production énergétique des mers septentrionales. Elle propose également qu'un réseau off-shore établi dans cette région et connecté à l'Europe du Nord et centrale figure parmi les corridors prioritaires dans la préparation des réseaux électriques de l'Europe pour 2020. En 2016, une déclaration politique sur la coopération énergétique a été signée entre les États de la Mer du Nord.

Arc Atlantique

La façade atlantique présente le plus fort potentiel de développement de l'énergie océanique en Europe, du fait de la puissance de ses vagues et marées. S'appuyant sur leur passé industriel, les régions de l'Atlantique ont développé des activités compétitives, comme la construction navale et la recherche marine, qui les placent à la pointe des énergies renouvelables marines.

Grâce à la force de ses vents, l'Atlantique est aussi le lieu idéal pour développer l'éolien off-shore. C'est pourquoi la Commission Arc Atlantique de la CRPM discute activement avec la Commission Mer du Nord de la CRPM, pour échanger leur expertise entre régions membres.

Quelques exemples de projets :

- [Atlantic Power Cluster](#) (dont la CRPM est partenaire) : en lien avec le programme opérationnel Espace atlantique 2007-2013, ce projet a aidé les Régions concernées à exploiter leur potentiel en matière d'énergies renouvelables (étude comparative régionale sur les énergies marines, identification des opportunités commerciales, définition d'une stratégie commune d'adaptation de la main-d'œuvre locale, etc.)
- [Ocean Energy Forum](#) : sous l'impulsion d'un groupe d'industries du secteur maritime, cette plateforme a organisé des échanges entre des intervenants régionaux (dont la CRPM) et des acteurs privés afin de dresser une feuille de route stratégique pour l'énergie océanique.
- [Cartographie des projets](#) (à actualiser)
- [SEENECH](#) (Nouvelle Aquitaine) : soutenu par la Région et la Ville de Bordeaux (notamment), le projet expérimente actuellement des turbines marémotrices qui seront construites dans l'estuaire de la Gironde.

Mer baltique

Les régions de la Mer baltique sont dotées d'importantes ressources naturelles : biomasse (Allemagne, Suède, Finlande), éolien (Allemagne, Danemark, Suède) et énergie hydroélectrique (Suède, Allemagne, Finlande). L'exploitation des énergies renouvelables a bien progressé dans cette partie de l'Europe, plus de 100 % de l'électricité produite en Norvège provenant de sources renouvelables, suivie par la Suède (62 %) et la Lettonie (48 %) ([source](#), p. 31-34).

La stratégie de l'UE pour la région de la Mer baltique (EUSBSR) fournit des incitations au niveau local et régional afin de développer des projets novateurs dans le domaine des énergies renouvelables.

- Exemples de projets (la CMB de la CRPM n'est pas impliquée dans un quelconque projet lié aux énergies renouvelables, mais certaines régions membres le sont) :
 - [Bioenergy Promotion 2](#) : financé par le programme Interreg BSR (2012-2014), ce projet transnational visait à promouvoir l'utilisation durable de la bioénergie (p. ex. par des marchés publics) et à faciliter les échanges d'informations et de connaissances entre les partenaires. Il a aidé les autorités régionales et locales à développer des stratégies et plans d'actions liés à la bioénergie.
 - Dans le cadre du [projet Baltic Climate](#), la boîte à outils Baltic Climate soutient les transferts de connaissances aux échelons locaux et régionaux, en aidant les autorités locales à s'approprier les stratégies liées au changement climatique nationales et européennes

Bassin méditerranéen

Le développement des énergies renouvelables constitue, pour les régions de la Méditerranée, une opportunité de réduire leur dépendance énergétique (notamment pour les îles) et de moderniser les réseaux énergétiques existants, souvent obsolètes et insuffisants pour répondre aux pics de consommation pendant la saison touristique.

Un large éventail de sources d'énergie renouvelable sont déjà exploitées, à différents degrés en fonction des pays : solaire (Espagne, Italie, Grèce), éolien (Espagne, Italie, Grèce), géothermie (Italie), énergie hydroélectrique (Italie, Slovénie) et biomasse (Slovénie).

Le groupe de travail « Eau et énergie » de la Commission Inter-Méditerranéenne (CIM) de la CRPM promeut activement les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans les régions de la Méditerranée. Elle facilite le dialogue entre les régions, l'échange d'expériences et de pratiques d'excellence et soutient les initiatives et projets régionaux.

Exemples de projets (consortium des Régions membres méditerranéennes et de la CIM) :

- [ENERMED](#) : améliorer la qualité des politiques régionales promouvant les énergies renouvelables et évaluer les effets économiques, sociaux et environnementaux des projets en la matière.
- Projets visant à renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments (ELIHMED, MARIE, SURE, etc.) – Task Force dédiée coordonnée par le Gouvernement régional de Catalogne.

Îles et régions ultrapériphériques

Mieux utiliser ses propres sources d'énergie renouvelable est crucial pour les territoires insulaires, afin de réduire leur dépendance aux importations (notamment de carburant et de pétrole) et leur facture énergétique. Leur écosystème unique et fragile et leur vulnérabilité face au changement climatique imposent aux îles de l'UE d'élaborer des solutions liées aux énergies propres.

Ces régions maritimes et océaniques sont idéalement situées pour exploiter les sources alternatives que représentent les énergies marine, solaire et éolienne.

Exemples de projets :

Une île grecque membre de la CRPM, Tilos, deviendra bientôt la première île méditerranéenne totalement auto-suffisante en énergie (grâce au solaire et à des turbines éoliennes). H2020 a soutenu ce projet à hauteur de 15 millions d'euros ([source](#))

Balkans Mer Noire

La région des Balkans et de la Mer Noire occupe une place stratégique dans la production énergétique (pétrole et gaz) et constitue un couloir de transport pour les hydrocarbures traditionnels. Mais le développement des technologies à faible émission de carbone et respectueuses du climat est particulièrement essentiel compte tenu de la dégradation de l'environnement observée.

L'éolien marin, l'énergie marémotrice et les biocarburants sont autant de ressources locales qui pourraient être mieux exploitées, le secteur des énergies renouvelables marines attirant lui aussi de plus en plus l'attention.

L'initiative européenne [EU4Energy](#) soutient la prise de décisions en matière de politique énergétique dans les pays du partenariat oriental et les régions d'Asie centrale. Elle vise à régler les problèmes de dépendance énergétique, de consommation et de transition vers une économie faible en carbone.

L'Organisation de coopération économique de la Mer Noire (OCEMN), avec laquelle la Commission Balkans Mer Noire de la CRPM travaille régulièrement, possède un groupe de travail sur l'énergie qui rédige actuellement une ébauche de document stratégique sur l'énergie verte.

Exemples de projets :

[EaPPlus](#) (réseau de coopération internationale dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation pour les pays du partenariat oriental) (dont la CRPM est partenaire) : une plateforme de coopération entre les chercheurs des pays du partenariat oriental et les États membres de l'UE, visant notamment à renforcer leur participation à H2020. La coopération couvre notamment la sécurité énergétique et l'efficacité énergétique.

[ARGOS](#), initiative développée dans le cadre du programme transfrontalier « Bassin de la Mer Noire 2007-2013 », a abouti à la création d'un programme conjoint de Master en gestion des sources d'énergie renouvelable pour répondre au manque de compétences dans ce domaine dans la région.

Projet transversal

La CRPM est également impliqué dans des activités au sein des différents bassins maritimes. Un des exemples est :

CLIPPER : Projet coordonné par la région Pays de la Loire qui regroupe sept régions et porte sur le développement de meilleures politiques publiques pour soutenir le travail des PME dans les industries maritimes en Europe. Ce projet encourage particulièrement les PME à développer des entreprises de stratégies innovantes axées sur la diversification et la différenciation qui permettront de générer des emplois et de la croissance dans le secteur de la croissance bleue, notamment dans les nouvelles énergies marines renouvelables.



Personne à contacter : Gregg Jones, Directeur CRPM des finances et des Programmes de l'UE
E-mail : Gregg.jones@crpm.org

La Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) rassemble quelque 160 Régions issues de 25 États de l'Union européenne et au-delà.

Représentant près de 200 millions de citoyens, la CRPM agit en faveur d'un développement plus équilibré du territoire européen.

Elle opère à la fois comme un *think tank* et un groupe de lobbying pour les Régions. Son principal objectif est la cohésion sociale, économique et territoriale, les politiques maritimes et l'accessibilité.

www.cpmr.org

CONTACT :

6, rue Saint-Martin, 35700 Rennes
Tél. : + 33 (0)2 99 35 40 50

Rond-Point Schuman 14, 1040 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 612 17 00

E-mail : Secretariat@crpm.org ; Site Internet : www.cpmr.org

Réf. : CRPMPPP170009